



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens de lutte contre les incendies pour l'été 2020 en Corse

Question écrite n° 31216

Texte de la question

M. Michel Castellani attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'état des moyens aériens en Corse afin de faire face aux risques des feux de forêts dans l'île. Depuis le début de l'année 2020, sept appareils Tracker ont été retirés de la flotte aérienne. Ainsi, seuls deux Canadair sont positionnés à Ajaccio pour l'été 2020. Si le retrait des Tracker était prévu de longue date, il n'en demeure pas moins qu'il constitue une véritable perte pour les professionnels. Pour plusieurs missions, leur efficacité est reconnue, notamment en vue de la mise en place de patrouilles préventives au-dessus des zones sensibles des départs de feux. Par le passé, chacun a pu mesurer les violents incendies dont la Corse a été victime. Celle-ci est particulièrement propice à ce type de phénomène, en raison des conditions météorologiques et de l'aridité des sols. À ce jour, M. le député s'inquiète d'une possible insuffisance des moyens mis à disposition de la direction générale de la sécurité civile en Corse. Ainsi il souhaite connaître la forme des mesures compensatoires, qui avaient été annoncées pour la mi-juin 2020, et notamment si la mobilisation d'un avion supplémentaire Dash 8 q 400 MR a été retenue, en particulier sur l'aéroport de Bastia Poretta.

Données clés

Auteur : [M. Michel Castellani](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31216

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4933

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)